

PENSEZ-VOUS QUE VOS INFORMATIONS N'INTÉRESSENT PERSONNE ? DÉTROMPEZ-VOUS !



- Etudes foncières
- Projet de délibérations
- Schémas d'aménagement
- Projets de consultations
- Documents budgétaires
- Etat-civil
- Messagerie électronique...



**AUTANT DE DONNÉES
SUSCEPTIBLES D'ATTIRER DES
ATTAQUANTS**

Chaque année, des centaines de sites Internet de mairies, de conseils généraux et de conseils régionaux sont victimes d'attaques informatiques. Malheureusement, toutes les attaques ne sont pas détectées.

DES ATTAQUES BIEN « VISIBLES »

- Défiguration :**
Modification frauduleuse de l'aspect du site Internet de la collectivité.
- Filoutage ou Phishing :**
Arnaque utilisant le nom du site Internet de la collectivité.

DES ATTAQUES PLUS « DISCRÈTES »

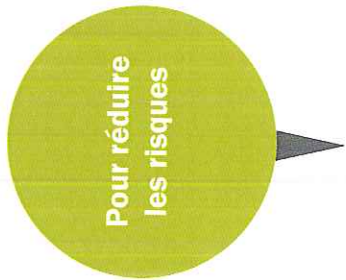
- Vol ou modification** frauduleuse des données gérées par la collectivité :
 - Données bancaires des administrés accédant aux services payants de la commune (cantine scolaire, points d'accès wi-fi à Internet, etc.).
- Utilisation abusive** des systèmes informatiques de la collectivité :
 - Hébergement de données illicites (pédo-pornographie, terrorisme, etc.).

CONSÉQUENCES



- Perte d'image et de confiance
- Services indisponibles
- Pertes, altérations ou vols de données
- Responsabilité de l'autorité engagée

COLLECTIVITÉS LOCALES, AGISSEZ !



Pour assumer
sereinement vos
responsabilités

VOTRE SERVICE ACHAT

- Se réfère aux listes de **produits et services de confiance**
www.ssi.gouv.fr/fr/produits-et-prestataires/
- Exige le **respect de clauses de sécurité** dans les **appels d'offres**
www.ssi.gouv.fr/externalisation

VOTRE SERVICE INFORMATIQUE

- Applique les **règles d'hygiène informatiques** sur vos systèmes
<http://www.ssi.gouv.fr/hygiene-informatique>
- **Sécurise les accès extérieurs** au système d'information de la collectivité et notamment les accès depuis Internet
www.ssi.gouv.fr/securisation-sites-web

- **Exigez** une démarche d'**analyse de risques** de vos systèmes d'informations
- Faites **auditer** vos systèmes critiques par des **prestataires de confiance**
www.ssi.gouv.fr/passi

